

PROCÈS-VERBAL de la 20^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Drummondville tenue le 18 avril 2023, à 18 h 30, en mode virtuel, dans les locaux du siège social, sis au 460 boulevard St-Joseph, à Drummondville.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

M^{me} Lachapelle, présidente, souhaite la bienvenue aux membres qui assistent à l'assemblée générale annuelle (AGA) sous une formule virtuelle.

M^{me} Lachapelle agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation par :

- M. Louis-Philippe Sylvain, vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit et déontologie
- M^{me} Paule Marchand, secrétaire du conseil d'administration, présidente du comité gouvernance et éthique et présidente du comité de mise en candidature
- M^{me} Joanie Boivin, administratrice et secrétaire du comité coopération
- M. Paul Gagné, directeur général de la Caisse.

Une équipe de soutien est aussi sur place et en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

M^{me} Lachapelle informe les membres que seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de l'assemblée.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est présentée à l'auditoire.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

L'assemblée étant tenue à distance, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées par M^{me} Paule Marchand, secrétaire.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

M^{me} Johanne Lachapelle propose aux membres de nommer Mmes Karen Boisvert et Martine Mailhiot, scrutatrices, toutes deux employées de la Caisse, ayant été formées au préalable, afin d'assurer le respect du processus de votation et l'intégrité des résultats.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité par les membres de nommer Mmes Boisvert et Mailhiot scrutatrices pour la présente assemblée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Mme Marchand.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente demande si des personnes ont des questions, et aucune question n'est soumise. Elle mentionne qu'au besoin, les membres pourront profiter de la période de questions qui se tiendra plus tard pour exprimer leurs propositions ou besoins d'information ou encore contacter la Caisse ultérieurement.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité par les membres que l'assemblée se déroule selon l'ordre du jour proposé.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022

Les membres ont pu prendre connaissance à l'avance du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle sur le microsite internet de la Caisse. Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter, tel qu'il a été rédigé, le procès-verbal de la 19^e assemblée générale annuelle tenue le 20 avril 2022.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Dans un premier temps, la présidente, Mme Johanne Lachapelle, présente tous les membres du conseil d'administration. Ensuite, elle livre, au nom du celui-ci, une revue des principales réalisations de la Caisse pour l'année financière 2022.

Les sujets suivants sont entre autres abordés:

- Le Fonds du Grand Mouvement : le Centre-du-Québec a pu bénéficier de plusieurs investissements sur une enveloppe de 250 M\$, en appui à des projets structurants;
- Le Fonds du Grand Mouvement fera également l'annonce d'un projet porteur pour la région, au cours des prochaines semaines;
- L'autonomie financière fait partie intégrante de la nouvelle mission de Desjardins, entérinée aux dernières assemblées générales du Mouvement;
- Tenue du déjeuner de la présidence avec 70 organismes du milieu pour les écouter et promouvoir notre accompagnement;
- Fonds d'entraide Desjardins offrant des outils d'éducation budgétaire géré localement par le carrefour d'entraide Drummond pour les personnes éprouvant des difficultés financières;
- Assistance virtuelle et reconnaissance vocale font partie de notre évolution numérique;
- Appui à la jeunesse et accompagnement pour l'achat d'une première maison;
- Budget de 50 000\$ pour des projets pour les écoles primaires, secondaires et professionnelles;
- Remise de bourses d'études à 31 boursiers pour un total de 55 500\$, 22 personnes se sont également partagé une bourse de la Fondation Desjardins au montant de 43 000\$;
- Norme de développement durable entérinée par le CA en mars dernier démontrant nos efforts soutenus en matière d'environnement.

La présidente remercie les employés, les gestionnaires et les administrateurs pour leur engagement, leur soutien et leurs conseils tout au long de la dernière année. En terminant, elle exprime également des remerciements à tous nos membres pour la confiance qu'ils nous témoignent.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Lachapelle présente le bilan de la surveillance relative aux trois règles déontologiques pour la dernière année.

Le conseil déclare que :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier au 31 décembre 2022

À titre d'introduction, une capsule vidéo des résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée.

Par la suite, M. Paul Gagné, directeur général, et M. Louis-Philippe Sylvain, vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit et de déontologie, présentent les résultats financiers de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Le volume d'affaires sous gestion de la Caisse est de 4,78G\$ représentant une croissance nette 5.1% par rapport à 2021.

L'actif a enregistré une hausse de 6,45% pour s'établir à 2,273G\$ \$, le passif a lui également connu une croissance de 7,08%, pour atteindre 1,992G\$. L'avoir a progressé de 2,16 %, pour un total de 280,06M\$ et les excédents d'opération ont été de 39,44M\$ \$, en hausse de 12,3 %.

Quant à eux, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres se situent à 9,45M\$.

La présidente demande aux membres assistant à l'assemblée s'ils ont des questions. Aucune question n'est soumise.

3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

M^{me} Joanie Boivin, membre du comité coopération, livre de l'information sur l'utilisation faite, en 2022, du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des engagements de la Caisse dans son milieu.

Entre autres, elle souligne que le Fonds constitue la pièce maîtresse de la distinction coopérative de la Caisse et qui profite largement à l'ensemble de la population drummondvilloise. En vertu des orientations du Fonds d'aide, ce sont 523 011 \$ qui ont été remis à différents organismes du milieu. De plus, elle confirme que 299 060 \$ ont été versés en dons et commandites.

En somme, en 2022, un total de 822 072 \$ a été distribué aux organismes drummondvillois.

En lien avec son plan d'engagement et de proximité, c'est une grande source de fierté d'avoir aligné les besoins des membres et clients avec les priorités d'investissements de la Caisse établies en 2021 et qui seront en vigueur jusqu'en 2024 :

- Relance et soutien économique
- Soutien aux organismes offrant des services essentiels
- Pénurie, attraction et rétention de main d'œuvre
- Environnement, mobilité et développement durables
- Éducation et diplomation

Mme Boivin présente, tout en étant appuyée du visuel à l'écran, quelques projets porteurs et structurants qui ont reçu un soutien financier de la Caisse en 2022 :

- Festival Trad-Cajun;
- Plan de pérennité, Fondation Ste-Croix/Heriot;
- Chambre sensorielle, Centre Normand-Léveillé;
- Emprises vivantes, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec;
- École du sentier.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tel qu'il a été adopté dans le Règlement intérieur de la Caisse à l'article 5.7, une période de questions est ouverte par la présidente.

Aucune question n'est posée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

En premier lieu, tous visionnent une vidéo qui présente cet élément distinctif de la Caisse. La présidente mentionne aux membres que le scénario qui est recommandé par votre conseil d'administration est celui qu'il estime le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et de notre communauté; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables. Ensuite, elle cède la parole au directeur général pour l'explication du scénario retenu en vue de l'adoption de la répartition des excédents annuels.

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	9 460 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	87 069 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	384 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	3 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	96 916 k\$
Affectation au FADM	(546) k\$
Affectation à la RRE	(18 769) k\$
Affectation à la réserve générale	(77 601) k\$
Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 3 944k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristourne

² Net d'impôt

Ensuite, le directeur général présente le scénario d'adoption des taux de ristournes. Le conseil d'administration propose un versement de 4 485 754 \$ en ristournes, montant réparti comme suit aux membres y ayant droit :

3 939 979 \$ en ristournes individuelles aux membres;
545 775 \$ Fonds d'aide au développement du milieu.

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ³	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN \$
Comptes		583 k\$
Épargne et placements		460 k\$
Fonds	0,58 \$	220 k\$
Prêts et marges de crédit		1 120 k\$
RISTOURNE ASSURANCES⁴	23 \$/1 000 \$ de prime	512 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT⁴	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	263 k\$
RISTOURNE PRODUITS⁴	Montant de 50 \$⁵	748 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE⁴	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	35 k\$

La Ristourne volumes est soumise à cette Assemblée en vue de la votation en différé.

Les autres Ristournes, incluant la Ristourne assurances, la Ristourne cartes de crédit, la Ristourne produits, et la Ristourne Services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine, sont des taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Le directeur général mentionne que l'on constate une progression dans notre retour à la communauté et que nous avons le sentiment que nous faisons une différence en ce sens.

À la suite de ces recommandations, une période de questions est ouverte par la présidente. Aucune question n'est posée.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que cette proposition de répartition des excédents annuels soit soumise au vote différé pour les 4 prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Tel que le prévoit le règlement, Mme Johanne Lachapelle, présidente du conseil d'administration, agira comme présidente d'élection. De plus, Mme Paule Marchand, secrétaire du conseil d'administration, agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Tout d'abord, la présidente rappelle aux membres la démarche du profil collectif enrichi de la Caisse.

M^{me} Paule Marchand, présidente du comité de mise en candidature, livre le rapport du comité de mise en candidature, lequel est basé sur le profil collectif enrichi et le portrait actuel des administrateurs, afin d'assurer la compétence et la représentativité au conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 19 janvier 2023 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels, notre microsite et notre page Facebook;
- Publicité dans le journal local le 25 janvier 2023.

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : expérience membres/clients (service à la clientèle), coopération, gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité et gouvernance;
- Trois femmes et deux hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 18-34 ans, 1 de 35-49 ans et 3 de 50 ans et plus ;
- Des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 11 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins :

1. M. Louka Beaulieu, proposée par (*retiré*)
2. M. Kevin Coderre, proposée par (*retiré*)
3. Mme Sylvie Couture, proposée par (*retiré*)
4. Mme Monique Doucet, proposée par (*retiré*)

5. M. Jean-Philippe Gagnon, proposée par (*retiré*)
6. M. Roland Janelle, proposée par (*retiré*)
7. Mme Annie Jean, proposée par (*retiré*)
8. M. Jacques Lemaire, proposée par (*retiré*)
9. Mme Karolann Morissette, proposée par (*retiré*)
10. M. Michel Nolet, proposée par (*retiré*)
11. Mme Micheline Séguin Bernier, proposée par (*retiré*)

Mme Marchand présente par la suite un tableau-synthèse détaillant toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible.

Ce tableau est disponible à la fin du document de présentation des personnes candidates, qui se trouve sur le site Internet de la Caisse. Les membres sont invités à consulter ce document avant d'exercer leur droit de vote afin de leur permettre de faire des choix éclairés.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Chaque candidat est invité, par ordre alphabétique, à faire une courte présentation orale de 2 minutes. Cette portion de l'assemblée est disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse.

5.2.4 Élection par votation (vote en différé)

Tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente précise que les membres ont à voter sur les éléments suivants, soit :

- la répartition des excédents annuels (ristournes);
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement d'une somme à la réserve pour ristournes éventuelles, le versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne;
- l'élection des membres du conseil d'administration.

Un vote favorable pour chacune des propositions permettra à la Caisse de pouvoir verser rapidement la ristourne à laquelle les membres ont droit. Dès ce soir, à minuit, la période de votation est ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23 h 59, le 22 avril 2023.

Ensuite, la présidente mentionne quelques faits saillants pour la période de votation :

- La réécoute de l'assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse, pour les éléments requérant un vote.
- Il y aura trois moyens de voter. Tout d'abord, par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile, à l'aide de consignes claires. Une nouveauté cette année, une borne de votation sera disponible dans nos centres de services.
- Un membre de plein droit, dûment qualifié, ne pourra voter qu'une seule fois.

PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M^{me} Lachapelle émet quelques précisions sur l'annonce des résultats du vote:

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- Dans les 24-48 heures après la période de votation de quatre (4) jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse.
- En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne sera donc retardé.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

En conclusion, la présidente remercie les gens qui se sont impliqués à la réussite de l'assemblée générale et elle souhaite bonne chance à tous les candidats. De plus, elle en profite pour remercier tous les administrateurs sortants et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres. Aussi, elle remercie les membres pour leur confiance envers leur coopérative.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des deux éléments soumis au vote en différé :

Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes) (incluant : le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes)

La proposition recommandée par le conseil d'administration est adoptée à la majorité, considérant que 96,67 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

Élection des membres du conseil d'administration

Considérant que les personnes scrutatrices se sont assurées du bon déroulement de la période de votation en conformité avec les procédures recommandées;

Considérant qu'à l'issue de la période de vote en différé, la direction générale de la caisse a reçu les résultats du vote par courriel et les a partagés rapidement et confidentiellement à la présidente d'élection et aux personnes scrutatrices pour qu'elles puissent constater les résultats;

Par conséquent, la présidente d'élection, Mme Johanne Lachapelle, déclare élu(e)s pour un mandat de trois (3) ans, les cinq (5) candidat(e)s suivants :

1. BEAULIEU, Louka
2. GAGNON, Jean-Philippe
3. JANELLE, Roland
4. JEAN, Annie
5. MORISSETTE, Karolann

Sachant que les résultats seront publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 25 avril 2023, à 16 h 41.

Lecture faite le 16 avril 2024

Johanne Lachapelle, présidente _____

Paule Marchand, secrétaire _____